

Coopérative

2025

Ainsi va la

Idée coopérative, le centre de compétence pour les coopératives

Coopérative 2025
Magazine annuel d'Idée Coopérative
Edition – 2024/2025

Impressum

Editeur

Idée Coopérative
Frank Boller, président; Elias Maier, directeur

Equipe de rédaction

Frank Boller
Elias Maier
Giorgio Albisetti
Katrin Emmenegger

Graphisme

Anna Katharina Dübi / Selma Remde
annakatharinadubi.com

Traduction

Jean le Bret, Idée Coopérative

Impression

merkur medien AG, Langenthal

Date de publication

Mai 2025



Devenez membre
d'Idée Coopérative

7

Avant-propos,
Idée Coopérative

10

Idée coopérative:
Contexte, Bilan
et perspectives

26

Rendez-vous
importants dans l'année
de la Coopérative
de l'ONU 2025

36

La coopérative en chiffres

8

Timeline
Idée Coopérative 2024

11

Interview
Henrik Schoop / Elias Maier
Une conversation entre l'ancien et
le nouveau directeur de
l'Idée Coopérative

28

Focus
Idée Coopérative
fait partie du mouvement
international coopératif

42

Membres, administration
et secrétariat

16

Highlight
Congrès 2024 d'Idée
coopérative Genossenschaft

29

Regard en arrière
La coopérative n'est pas une idée marxiste

35

Publication
Rapport de la coopérative

22

Beat Häner
Film documentaire de Beat Häner
sur les coopératives





Chères lectrices, chers lecteurs,

Chères lectrices, chers lecteurs,
Vous tenez entre vos mains le premier
numéro du magazine annuel « Coopéra-
tive », le magazine annuel d'Idée Coopéra-
tive. Nous, l'Association des Coopératives
de Suisse, avons pour objectif de faire
connaître davantage les avantages et la per-
tinence de la forme sociétale de la coopéra-
tive. Le magazine annuel a pour but, d'une
part, de fournir des informations de fond
et des rapports actualisés sur le thème des
coopératives, et d'autre part, de documen-
ter les développements au sein de notre

communauté coopérative. Le magazine
s'adresse explicitement pas seulement à nos
membres, mais aussi toutes les personnes
intéressées par les coopératives, qui pour-
ront trouver dans ce magazine une source
d'informations et de faits.

Le fait que nous lancions ce magazine lors
de l'Année internationale des Coopératives
n'est pas un hasard. L'attention accrue por-
tée au sujet des coopératives offre un cadre
idéal pour communiquer des contenus
concrets. Notre publication ne cherche pas
à diffuser des théories ou des explications
juridiques sur la société, mais à présenter
des faits, à offrir un aperçu des activités de
l'Idée Coopérative et à montrer comment
les caractéristiques uniques des coopéra-
tives sont vécues à travers des exemples
concrets.

J'espère que vous trouverez ce premier
numéro informatif et inspirant, et qu'il vous
encouragera à en apprendre davantage sur
les coopératives et l'Idée Coopérative.

Frank Boller
Président de l'Idée Coopérative



Coopéra- tive: Une idée qui unit – et qui bouge.

« Unus pro omnibus, omnes pro uno » – ce
qui est inscrit sous la coupole du Palais fédé-
ral s'applique également à nos coopératives:
Tous pour un, un pour tous. Ou comme l'a
si bien dit Friedrich Wilhelm Raiffeisen:
« Ce que l'un ne peut pas accomplir seul,
beaucoup le réalisent ensemble. »
La coopérative est bien plus qu'une simple
forme juridique. Comme le montre l'Année
internationale des Coopératives, les plus
de 8 000 coopératives suisses font partie
d'une communauté mondiale de plus de 3
millions de coopératives. En particulier dans
un monde marqué par les incertitudes et les
bouleversements, la force et la stabilité des

modèles coopératifs sont évidentes.
Chez Idée Coopérative, nous appliquons
également le principe « ensemble, nous
sommes plus forts ». C'est pourquoi nous
nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux
membres. En tant que centre de compé-
tence et point de contact, nous rassemblons
les coopératives en Suisse. Nous les souten-
ons également par des conseils spécialisés,
une représentation active des intérêts et une
communication sur diverses plateformes
(podcasts, newsletters, site web, réseaux
sociaux). De plus, nous accompagnons la
création de nouvelles coopératives, encou-
rageons le dialogue et les échanges lors de
nos événements, transmettons des connais-
sances par notre offre de formations ou à
travers nos publications d'impulsions.

Avec notre nouveau magazine « Coopéra-
tive », nous souhaitons chaque année ra-
conter des histoires et présenter des faits. Si
vous ne voulez pas seulement lire cet « esprit
coopératif » mais aussi le vivre vous-même,
nous vous recommandons de participer à
l'un de nos nombreux événements.

Et si vous avez des questions concrètes ou
des préoccupations, notre équipe motivée
est à votre disposition et prête à vous aider.

Elias Maier
Directeur d'Idée Coopérative

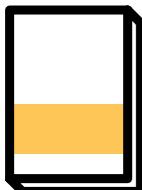
Idée Coopérative Genossenschaft 2024



17.01.2024
Présentation du moniteur des coopératives



Janvier 2024
Moniteur des coopératives 2024 : coopératives en Suisse, résilientes et tournées vers l'avenir



05.03.2024
Table ronde : résilience



Avril 2024

Arrivée de Marlène Anderegg (Communication et événementiel)



Mai 2024

Élection de Cédric Christmann (membre du conseil d'administration)



22.08.2024
After Work: secrétariat juridique et secrétariat général

27.05.2024
Assemblée générale 2024



Février 2024
Épisode du podcast avec Franziska Pertek, Crédit d'une coopérative



19.03.2024
Journée de séminaire : gouvernance



Août 2024

Impuls II : Indemnisation des membres du conseil d'administration d'une coopérative



29.08.2024
Kick Off: Romandie



16.10.2024
Meeting : confédération DACH

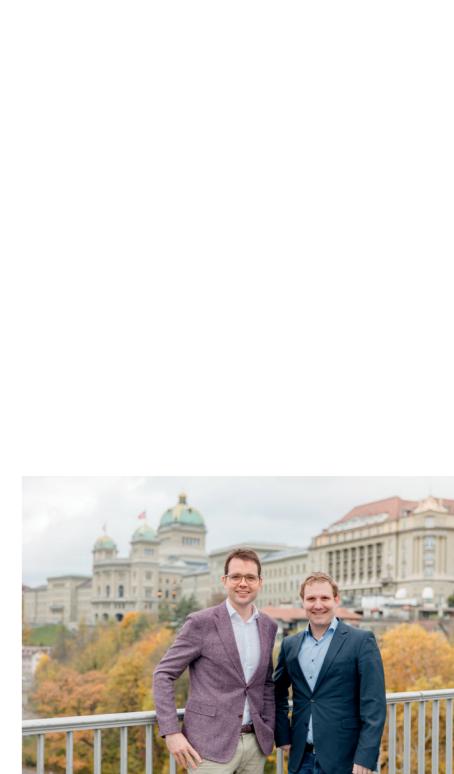


17.10.2024
Congrès 2024



Octobre 2024
épisode du podcast : Peter Altmaier, ancien ministre allemand – Congrès 2024

18.11.2024
Table ronde : durabilité



Décembre 2024
Passation d'Henrik Schoop à Elias Maier



Décembre 2024
Épisode du podcast : Reiner Eichenberger, économiste, viabilité du modèle coopératif

Partie 1

Contexte, Bilan et perspectives

La rubrique Contexte, bilan et perspectives présente un petit aperçu du kaléidoscope coopératif à travers les multiples activités d'Idée coopérative au cours de l'année écoulée. Un lien thématique s'établit ainsi entre 2024 et 2025 via l'Année internationale des coopératives proclamée par l'ONU. Pôle-môle, changement de direction au secrétariat, un nouveau film documentaire, ou encore les raisons pour lesquelles Karl Marx n'est pas le précurseur des coopératives.

Les membres sont des fans et des enthou- siastes de leur coopérative.

Henrik Schoop et Elias Maier, les directeurs, jettent en entretien avec Giorgio Albisetti un regard sur l'Idée coopérative. Henrik revient sur les moments forts et les cinq années fructueuses de développement. Elias, quant à lui, regarde vers l'avenir avec enthousiasme, plein d'idées et d'attentes. L'important pour les deux, est de renforcer le réseau coopératif. Au début, cela s'est principalement fait au niveau national, mais dans les années à venir, cela inclura également une dimension internationale. Ce qui a toujours été et restera une évidence coopérative pour eux, c'est de travailler dans l'intérêt des membres. Ainsi, le maintien de l'ancrage local et de la pertinence est garanti.

250

« Je considère qu'environ 250 membres est une taille idéale. Cela permettrait de générer un peu plus de revenus pour nos activités. »

Henrik Schoop

Que signifie pour vous la coopérative ?

Henrik: Pour moi, une coopérative doit ré-soudre les défis de son domaine de manière collective et entrepreneuriale.

Elias: Pour moi, c'est la forme juridique qui ne cherche pas à maximiser les profits, mais qui a dans son ADN le bénéfice des membres et la durabilité.

Elias, quels sont les deux ou trois principaux sujets que tu souhaites aborder en tant que nouveau directeur général d'Idée Coopérative ?

Notre association n'a pas besoin d'être entièrement repensée. Un excellent travail a été accompli dans le passé. Nous voulons absolument renforcer notre statut de centre de compétence pour les coopératives. De plus, nous souhaitons augmenter le nombre de membres en Suisse romande et développer la communication de l'Idée Coopérative, le nouveau journal des coopératives étant un exemple à cet égard.

Henrik, quels sont les sujets qui te resteront en mémoire après ton activité au sein de l'Idée Coopérative ?

Il y a eu trois moments forts. Le premier a été lorsque nous avons accueilli notre

centième membre, les Appenzeller Versicherungen. Notre travail politique et notre positionnement sur le postulat au Parlement fédéral en faveur d'un droit coopératif durable ont été très précieux pour Idée Coopérative. Pour moi personnellement, cela a été un autre moment fort. Le rapport du Conseil fédéral sur le droit des coopératives a constitué pour nous un point de repère important et a montré qu'aucune adaptation légale fondamentale n'était nécessaire. Cela signifie que le droit coopératif en vigueur continuera à garantir la sécurité juridique à l'avenir. Enfin, le congrès des coopératives du 17 octobre, que nous avons organisé depuis notre secrétariat, a été le dernier moment fort en date.

Henrik, y a-t-il aussi quelque chose que tu retiens personnellement de cette expérience ?

Pouvoir construire quelque chose de nouveau et le façonnez ensemble a été pour moi du plus grand attrait. Grâce à Idée Coopérative, j'ai pu créer un réseau à travers toute la Suisse avec de nombreuses coopératives et ainsi acquérir une bonne vision d'un grand nombre d'entreprises. Ce qui m'a surpris et

« Le fait que nous proposons presque tous nos services sous différents formats — lors d'événements ou à travers des publications — fait partie de notre succès. Ce qui s'avère efficace, c'est le credo de notre offre: elle doit être aussi pratique et aussi actuelle que possible. »

Henrik Schoop

formé entrepreneuriale coopérative et de ses valeurs.

Avec toutes ces impressions, tu as poursuivi ton parcours professionnel après presque six ans, en devenant directeur de l'Association commerciale et industrielle du canton de Berne. Te souviens-tu de ton premier jour de travail chez Idée Coopérative ?

Henrik: Oui, très bien. Nous avions voyagé avec la présidente Ursula Nold, avec une petite délégation, jusqu'au château de Montabaur, siège de l'Académie des coopératives allemandes. Avant de démarrer nos activités en Suisse, nous y avions découvert le monde coopératif allemand et en avons tiré de nombreux enseignements.

Elias, comment s'est passé ton arrivée chez Idée Coopérative début décembre ? Elle a été hors du commun, mais très bonne. Nous avons fait un saut en parachute — tout le monde a sauté avec moi. On pourrait dire que nous avons sauté ensemble vers l'ave-

impressionné, c'est que les dirigeants de coopératives sont de véritables passionnés de la

nir. En plus, le congrès des coopératives a constitué un lancement idéal. Depuis, j'ai eu des contacts avec des membres, par exemple avec Coop, lors de leur impressionnant événement pour les parties prenantes autour de leur stratégie de durabilité. Cela m'a permis de vivre, de manière très concrète, quelque chose que je connais aussi en tant que membre de plusieurs coopératives: de nombreux coopérateurs sont de véritables enthousiastes.

Le vois-tu de cette façon aussi – les coopérateurs sont-ils vraiment des enthousiastes ?

Henrik: Oui. Les coopératives répondent à un besoin réel, souvent ancré dans le voisinage immédiat, et apportent ainsi une véritable valeur ajoutée à leurs membres.

Elias: Il me semble que l'engagement dans les coopératives est effectivement plus fort et va bien au-delà du simple paiement d'une part sociale.

Le nombre de membres d'Idée Coopérative est aujourd'hui de 140, un chiffre impressionnant. Comment as-tu réussi à attirer de nouveaux membres chaque année ? Quels arguments ont le plus

convaincu ?

Henrik: Personne n'attendait Idée Coopérative. Dans les discussions, il était important de mentionner les raisons spécifiques pour rejoindre. Pour les grandes structures, c'est la solidarité avec les petites coopératives et le travail politique qui ont fait mouche. Pour les coopératives plus petites, ce sont surtout les services et le réseau qui sont appréciés.

En Suisse, il existe plus de 8000 coopératives. Environ deux pour cent d'entre elles sont membres d'Idée Coopérative. Faut-il continuer à se concentrer sur l'acquisition de membres pour défendre de manière crédible le concept de la coopérative ?

Elias: La crédibilité reste en effet un enjeu central pour nous. Cependant, la taille de l'association n'est pas, comme dans le cas d'une organisation sectorielle, le critère décisif.

Henrik: Les 50 plus grandes coopératives sont membres, ce qui garantit la pertinence et assure également le financement d'Idée Coopérative. Je considère qu'une taille idéale serait d'environ 250 membres. Cela permettrait de générer encore un peu plus de revenus pour nos activités (rires).



Henrik Schoop et Elias Maier en conversation.

Les trois objectifs d'Elias Maier pour Idée coopérative

1

Renforcer le statut de centre de compétence

2

Augmenter le nombre de membres en Suisse romande

3

Développer la communication d'Idée Coopérative



Elias: Il faut aussi prendre en compte le fait que les coopératives de logement forment leur propre association, tout comme les quelque 220 banques coopératives Raiffeisen ou les coopératives individuelles Volg ne sont pas comptées comme membres à part entière. Beaucoup des petites coopératives membres n'ont pas besoin de notre engagement politique, mais plutôt d'un soutien concret. Les services pratiques, comme ceux dans le domaine de la conformité, sont très appréciés.

Henrik: Le fait que nous proposions presque tous nos services sous différents formats, que ce soit lors d'événements ou à travers des publications, fait partie de notre succès. Notre credo se révèle ici : nos offres doivent être aussi pratiques et actuelles que possible.

Le Parlement a abandonné le rapport sur le postulat pour un « droit coopératif moderne et durable » lors de la session d'automne 2024. Il n'a même pas été discuté. Le Conseil fédéral a constaté dans son rapport qu'il n'y avait pas besoin d'agir sur le droit des coopératives. Est-ce à dire que la question des coopératives ne sera plus un sujet politique à moyen terme ?

Henrik: Pour Idée Coopérative, le travail sur le postulat du député Lars Guggisberg a été un grand et exigeant défi, que nous avons relevé. De plus, les discussions internes ont été importantes pour la compréhension de soi-même d'Idée Coopérative en tant que coopérative participative pour les coopératives. Nous avons pu nous positionner et avons gagné en stature en tant que centre de compétence. Tout au long du processus, il a été clair qu'il ne pouvait pas y avoir d'agenda émanant du seul secrétariat. Si les membres ne souhaitent pas de changement, alors c'est ainsi. Il y avait certainement des préoccupations, car avec trop d'ajustements, on pourrait ouvrir la boîte de Pandore. Il pourrait éventuellement y avoir un besoin d'ajustement ponctuel concernant le nombre de membres fondateurs d'une coopérative. Le chiffre de 7 est aujourd'hui un obstacle élevé pour une startup qui souhaite s'organiser sous forme coopérative.

Elias: L'enquête auprès des membres a été importante et a montré que le droit coopératif actuel est perçu comme un facteur de succès, notamment parce qu'il est très apprécié pour sa liberté. Cependant, je peux bien imaginer que la numérisation ouvre de nouvelles possibilités de participation

pour les coopératives. Par exemple, comme Henrik l'a dit, 7 membres sont un défi pour les startups. Il serait donc probablement nécessaire de discuter d'une solution adaptée à notre époque.

Henrik: Une réforme du droit des coopératives deviendra un sujet si des problèmes de gouvernance apparaissent dans des coopératives très médiatisées. Mais nous abordons déjà ce thème avec nos offres de formation pour les membres. Un dernier mot sur le rapport du Conseil fédéral sur les coopératives. Je considère qu'il reflète une opinion pertinente et actuelle sur les coopératives. Pour vous en dire un peu plus sur les coulisses, c'est aussi parce que nous avons pu fournir au Bureau fédéral de la justice plusieurs sources internes non publiques d'Idée Coopérative comme base pour le rapport.

Elias: Notre moniteur des coopératives est même mentionné dans le rapport comme l'une des bases du document. Cela signifie qu'Idée Coopérative est prise au sérieux. C'est une réalisation remarquable.

L'entraide souvent de proximité est un élément essentiel des coopératives.

«Leurs structures décisionnelles démocratiques correspondent également bien à la Suisse; c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le nombre de coopératives y est si élevé.»

Elias Maier

Idée Coopérative reconnaît les avantages concrets des coopératives.

En tant que sociétés fondées sur les personnes, elles ne visent pas la maximisation du profit à court terme, mais recherchent le succès durable et à long terme.

Leurs structures décisionnelles démocratiques s'accordent en outre très bien avec le modèle suisse, ce qui explique en partie le grand nombre de coopératives dans le pays.

«Je peux très bien imaginer que la digitalisation ouvre de nouvelles possibilités de participation pour les coopératives.»

D'un autre côté, il est important de regarder au-delà des frontières. Quelle est la situation de la mise en réseau internationale d'Idée Coopérative ?

Elias: La veille du Congrès des coopératives, nous avons eu un échange approfondi avec nos invités internationaux d'Autriche et d'Allemagne. Cela a été instructif et passionnant. J'aimerais vraiment poursuivre ces échanges internationaux. Mais nous devons voir ce que l'on peut faire avec les 170% de temps de travail du secrétariat.

Henrik: Lorsque nous avons lancé Idée Coopérative, il y avait un domaine appelé «Kosmos». C'est là que l'internationalisation devait être développée. Cependant, cela nécessitait de nombreuses ressources, et nous avons donc mis le projet «Kosmos» de côté. Avec le Congrès, nous avons pris un nouveau départ. Cela a été important, car nous ne sommes pas seuls. Les participants étrangers ont été très impressionnés par notre professionnalisme. Cela m'a particulièrement réjoui, car comparés aux associations coopératives de nos pays voisins, nous

Elias Maier

avons une structure totalement différente – tant sur le plan financier que personnel.

Enfin, Henrik, que souhaites-tu transmettre à Elias pour son chemin au sein d'Idée Coopérative ? L'élément clé pour la pertinence d'Idée Coopérative, c'est l'échange personnel, la proximité avec les membres. Et plus il y a de membres, plus il devient difficile de maintenir cette proximité.

Elias, quels sont les objectifs que tu t'es fixés pour ton travail au sein d'Idée Coopérative ?

J'aimerais rendre les coopératives et Idée Coopérative encore plus visibles. Une possibilité pourrait être de faire inscrire les coopératives en Suisse sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. ●

– L'entretien a été mené par Giorgio Alibetti, président du comité de publication d'Idée Coopérative –



Elias Maier, juriste et politologue, est depuis le 1er décembre 2024 directeur d'Idée Coopérative à 80 % de temps de travail. Il siège également à l'exécutif de la commune de Burgdorf, où il est responsable du département des affaires sociales. Auparavant, il a été directeur de la fédération suisse des bourgeois et des corporations.



Henrik Schoop, économiste d'entreprise, a été de 2019 au 31 octobre 2024 le premier directeur de la coopérative Idée Coopérative (organisation succédant à l'association IG Coopératives). Le 1er janvier 2025, il a pris la direction opérationnelle de l'Association du commerce et de l'industrie du canton de Berne en tant que directeur.

Le mouvement coopératif international et Idée Coopérative

Le jeudi 17 octobre 2024, le premier Congrès des Coopératives a eu lieu à Berne, organisé par Idée Coopérative (ICG). Sous le slogan « Ensemble, forts pour l'avenir », les thèmes de l'orientation durable et de l'innovation des coopératives étaient au centre des débats.

Le congrès a offert à environ 300 participants une plateforme pour échanger des idées, des visions et des stratégies visant à renforcer et à faire évoluer la forme d'entreprise coopérative. Ce congrès a également lancé un signal pour un échange régulier au-delà des frontières (région DACH). Au total, 18 personnalités nationales et internationales se sont succédé sur la scène du Kursaal de Berne, parmi lesquelles le conseiller fédéral Guy Parmelin, l'ancien ministre allemand de l'Économie Peter Altmaier et l'historienne Beatrice Schumacher. Elles ont démontré comment les coopératives, avec leurs recettes éprouvées, sont d'une grande importance dans un

contexte de mondialisation, en contribuant à une allocation efficace des ressources, en réduisant la complexité par leur accessibilité et en créant du lien.

Des intervenants tels que la professeure finlandaise de gestion Anu Puusa ou le chercheur autrichien sur le bien-être commun Christian Felber ont donné des impulsions sur la manière dont les coopératives peuvent se défendre et croître dans un monde en constante évolution. Ils ont souligné leur rôle essentiel dans la construction durable de l'avenir économique et social, ainsi que dans l'orientation des solutions entrepreneuriales.

Les participants aux discussions ont constaté l'efficacité du modèle coopératif, mais aussi la confiance qu'il génère grâce à des stratégies à long terme et des structures de propriété particulières. Les coopératives seraient un véritable atout pour une économie stable et florissante. ●

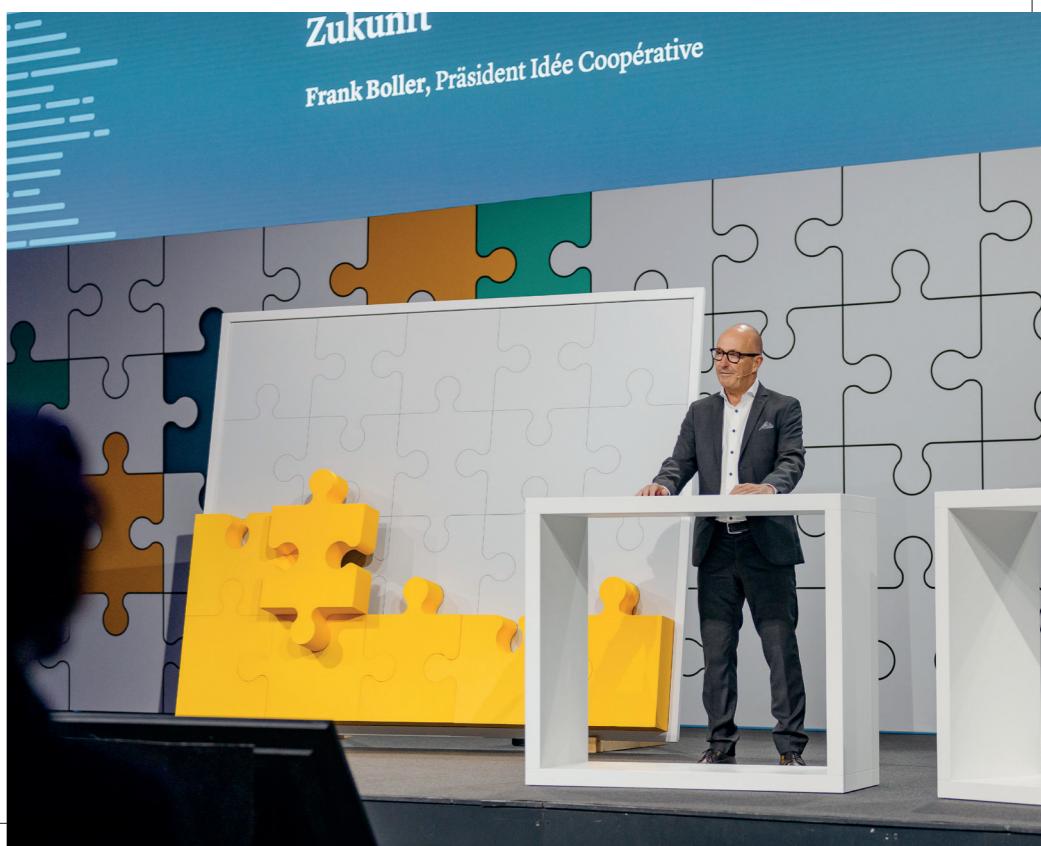
Voici comment s'est déroulé le premier Congrès des Coopératives du 17 octobre 2024 :



Martin Keller, PDG du groupe fenaco, en conversation avec Thomas A. Müller, du conseil d'administration du groupe Raiffeisen.



Le président Frank Boller s'exprime sur les perspectives pour les coopératives en Suisse.



Katrin Emmenegger, Membre du conseil d'administration de l'Idée Coopérative, en conversation.



Passation de relais: Henrik Schoop remet le dernier morceau du puzzle au directeur désigné Elias Maier.



Peter Altmaier a abordé dans son discours une nouvelle manière de penser la démocratie et l'économie, et comment les coopératives peuvent se positionner en tant qu'acteur et partenaire de la transformation.

Le professeur Reiner Eichenberger en débat avec la conseillère nationale Jacqueline Badran.





Feu d'artifice d'innovations des coopératives: Roland Altwegg, membre de la direction de Raiffeisen Suisse Coopérative; Martin Keller, PDG de fenaco Coopérative; Stefan Mäder, président du conseil d'administration de Schweizerische Mobiliar Coopérative



Le conseiller fédéral Guy Parmelin sur le podium avec Peter Altmaier et Ursula Nold, présidente de la MGB et présidente fondatrice d'Idée Coopérative.



Contribution podcast de Peter Altmaier au Congrès des Coopératives 2024.



Interview d'Hilmar Gernet



Grande ovation pour l'équipe organisatrice et le secrétariat d'Idée Coopérative.



La conseillère nationale Jacqueline Badran



La professeure de management Anu Puusa de Finlande sur l'importance du mouvement coopératif.



Contribution podcast d'Anu Puusa du Congrès des Coopératives 2024.

Beaucoup de choses sont encore ouvertes, mais au début, il y avait une idée de film

15 octobre 2025, 20 heures. Notez cette date dans votre agenda. Ce mercredi, le film suisse de Beat Häner sur l'Année internationale des coopératives de l'ONU sera diffusé sur 3Sat. En exclusivité ici, le réalisateur de documentaires explique l'idée de son film encore en développement dans « Coopérative 2025 » et raconte comment il réalise le film.

Exactement sept mois avant la date de diffusion, je rencontre Beat Häner, un réalisateur et documentariste expérimenté de la télévision suisse. Nous sommes assis à la brasserie Süd de la gare centrale de Zurich, qui prend de plus en plus un air de l'historique buffet de la gare d'Olten. Il boit un thé, et moi un Vivi Cola.

Pas encore de titre
À la mi-mars, le documentaire de 52 minutes n'a toujours pas de titre. Beat Häner ne s'était jamais vraiment intéressé au thème des coopératives jusqu'à récemment. Au cours des trois derniers mois, il a beaucoup lu, beaucoup recherché et parlé avec de nombreuses personnes à propos des coopératives. Le contenu du film est encore flou ou, mieux dit, ouvert. Ses pensées sur les coopératives oscillent entre le concret, le philosophique et surtout le visuel. L'existence même du documentaire

« Néanmoins, la coopérative devrait être revitalisée pour les petites entreprises, pour les startups »

Beat Häner

sur les coopératives est due à une idée de film abandonnée. Son titre était déjà défini : « Tax the rich ». Häner voulait aborder le

sujet à l'échelle internationale. Cependant, la rédaction de 3Sat souhaitait une histoire typiquement suisse. La différence de perspective journalistique sur la taxation des riches conduisit à l'abandon du film.

Très sportif

Un hasard. Après cet « abandon » Beat Häner lut quelque chose sur l'Année internationale des coopératives de l'ONU. Cela fit tilt. Lorsqu'il présenta sa nouvelle idée à la rédaction, on fut embarrassé. En Allemagne (ARD, ZDF, partenaires de 3Sat avec SRG et ORF), personne ne voulait regarder un film sur les coopératives, pensait-on. Il fallut un second déclic. Häner réussit à montrer à quel point les coopératives sont importantes dans l'économie suisse et avec quelle dynamique elles agissent. Alors qu'ailleurs, on parle de crise des coopératives. Dieser spannende Dualismus überzeugte. Ce dualisme intéressant a convaincu. Son idée, combinée à

l'Année internationale des coopératives de l'ONU 2025, lui a valu son « bingo », comme il le dit. Un budget de 100 000 francs lui a

été accordé pour le film. Beat Häner qualifie l'ensemble du projet de film de « très sportif », à la fois en termes de temps et de contenu. Mais grâce à son expérience de documentariste, il sait : « D'une manière ou d'une autre, je réussis toujours ». L'équipe du secrétariat d'Idée Coopérative lui est d'une grande aide. « Ils sont des ouvreurs de portes et des accélérateurs très précieux, ce qui aide à établir rapidement les bons contacts ».

Une idée de film à double visage

L'idée de film de Beat Häner continue de se développer. Il souhaite commencer par établir une « double image » de la Suisse. D'une part, la Suisse profiteuse de la mondialisation, très tournée vers l'international, pays de transit et d'exportation, grand centre de transit pour les matières premières ou le drame de Crédit Suisse. D'autre part, la Confédération, le corporatif, « Un pour tous, tous pour un », le pays des coopératives. Un point essentiel pour lui est notre culture politique avec la démocratie directe : « La coopérative comme une troisième voie entre le communisme et le capitalisme », explique-t-il. « Dans notre économie sociale de marché, le capitalisme est depuis longtemps un peu trop envahissant », estime-t-il. Et il demande : « Le concept de coopérative pourrait-il aider à corriger cela ? ». L'entretien fait un lien avec la démocratie directe, le modèle de réussite



Reportage au Ladakh sur le hockey sur glace féminin, avec en arrière-plan d'anciens stupas (lieux de sépulture bouddhistes).



Dans le sud du Bangladesh, lors d'un reportage sur les riziculteurs dans leur lutte contre les effets du changement climatique.

de la Confédération. Une question surgit à nouveau: « Dans quelle mesure est-elle encore présente dans les grandes coopératives ? Qu'est-ce qui est encore coopératif chez elles » ?

Nous parlons du rapport du Conseil fédéral de décembre 2023 sur la viabilité des coopératives et de la nécessité de réviser le droit des coopératives. Pour le Conseil fédéral et le Parlement, la question était claire : la loi actuelle est suffisante. Une révision n'est pas nécessaire. Le rapport a été classé sans discussion lors de la session d'automne 2024. « Néanmoins », réfléchit Häner, « la coopérative devrait être revitalisée pour les petites entreprises, pour les startups ». Il souhaite aborder ces questions dans la deuxième partie du film. Ainsi, la structure du film contraste la modernité coopérative avec celle du mythe.

La production du film

Après la période de recherche et de préparation, le documentaire produit par la télévision suisse SRF avec un budget « moyen » peut être réalisé en 17 ou 18 jours de tournage et 18 jours de montage. La musique du film, composée par Marcel Vaid,

« D'une manière ou d'une autre, je réussis toujours. »

Beat Häner

est toujours un élément dramatique essentiel dans les films de Häner. Pour ce film sur les coopératives, une seule caméra sera généralement utilisée. Si une deuxième caméra est nécessaire, Beat Häner s'en chargera. Parfois, un opérateur son est égale-

ment prévu.

Découvrir et apprendre

Une production cinématographique efficace avec un contenu qui pourrait facilement donner lieu à un documentaire en plusieurs parties. Mais ce n'est pas la plainte, mais la réalisation de films qui est le métier de Beat Häner, qu'il exerce avec succès depuis des décennies. Ce qui le motive à s'intéresser toujours à de nouveaux sujets et à les rendre compréhensibles pour le public ? Ce qui le fascine et le motive dans le documentaire en général et maintenant aussi dans le film sur les coopératives, dit-il à la fin de notre conversation: « Il y a encore beaucoup à apprendre sur son propre pays, à découvrir et à chaque projet, j'apprends beaucoup ». ●

- Hilmar Gernet -

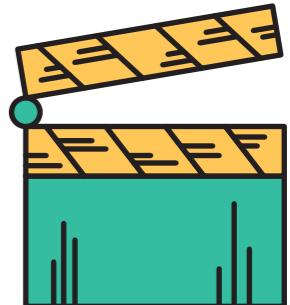
100 000

Le budget du film est de 100 000 francs. « Très ambitieux », qualifie Beat Häner l'ensemble du projet cinématographique, et ce, dans les deux sens – tant sur le plan temporel que sur le plan du contenu.

Beat Häner Documentariste



Beat Häner



Né en 1963 à Bâle, père de deux enfants, il vit à Zurich et travaille en tant que réalisateur freelance, ainsi qu'à temps partiel comme rédacteur chez SRF/3sat Suisse.

Formation

Graphiste à la Graphikfachklasse (École de design de Bâle); formation continue en art vidéo à la Haute école d'art et de design de Bâle.

Films (sélection)

- 1990 **Folgefrucht** – Film sur les semences de demain
- 2004 **Le prévoyant des cata** – Quelles sont les conséquences du réchauffement climatique dans les Alpes ? En compagnie du géologue Hansruedi Keusen
- 2005 **China Maintenant** – Reportage à Pékin, sur le collectionneur d'art et ancien ambassadeur de Suisse en Chine, Uli Sigg
- 2010 **Guru - Bhagwan**, Bhagwan, son secrétaire et son garde du corps – Ascension et chute du mouvement « Bhagwan »
- 2013 **Jazz en Suisse** – Série documentaire (partie 3) Histoire de la musique jazz en Suisse.
- 2016 **Le retour des grands prédateurs** – Le lynx et le loup reviennent en Suisse.
- 2019 **Expérience de frontière Nouveau-Mexique** – Documentaire 3sat. Voyage avec Arthur Honegger à travers l'État américain.
- 2020 **China Backstage** – Documentaire 3sat. Voyage à travers les villes de Chine avec le correspondant Pascal Nufer. Comment la République Populaire de Chine surveille la musique rock et pop.
- 2022 **Trois femmes dans le royaume de Poutine** – Documentaire 3sat. Quelles sont les conséquences de la guerre d'agression pour la société russe ? Portraits de trois femmes courageuses.
- 2023 **Construire un avenir pour nous** – Documentaire 3sat. Comment construire (presque) sans émissions de CO₂ ?

Parcours professionnel (sélection)

- | | |
|------------------|---|
| 1984-86 | Direction du cinéma studio Sputnik à Liestal |
| 1988 | Membre fondateur de la coopérative des artistes VIA à Bâle, une communauté de production et d'ateliers |
| À partir de 1988 | Travail artistique avec la vidéo; travaux sur commande (notamment vidéos de scène), réalisation de films industriels et publicitaires |
| 1994-96 | Journaliste pour la chaîne de télévision locale TeleM1 |
| A partir de 1996 | Rédacteur pour SRF |
| A partir de 2004 | Création cinématographique libre, avec un emploi à temps partiel continu chez SRF. |

RÉCOMPENSES

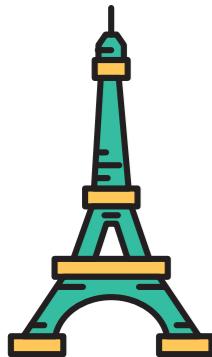
- | | |
|------|--|
| 1990 | Prime de qualité du BAK pour le film «Folgefrucht» |
| 2004 | Sélectionné pour les « Bloomberg New Contemporaries », Londres |
| 2010 | Nommé pour le Prix du cinéma suisse, meilleur documentaire pour le film «Guru» |
| 2010 | Récompensé par le Prix de télévision de la Fondation Radiophonique de Zurich pour le documentaire télévisé « Trois femmes dans le royaume de Poutine ». Radiophonique de Zurich pour le documentaire télévisé « Trois femmes dans le royaume de Poutine ». |



Les principaux rendez-vous pendant l'Année internationale des coopératives de l'ONU 2025

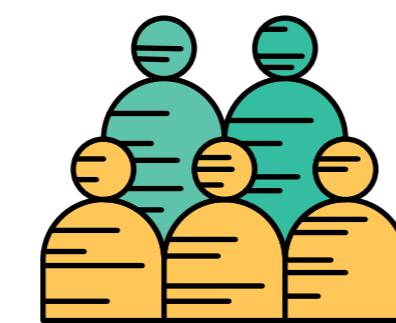
24 MARS

Événement spécial pour l'Année internationale des coopératives 2025 - ouvre l'Année des coopératives de l'ONU en Suisse. Idée Coopérative a organisé un rendez-vous international et coopératif. Cette mise en réseau est un résultat durable du congrès d'Idée Coopérative qui s'était tenu en octobre dernier à Berne. Le « Spirit of Bern » réunit des personnalités de renom du monde coopératif international dans les locaux de la Mobilière à Berne pour mettre en évidence la tradition et l'innovation ainsi que les perspectives et les potentiels des coopératives: Rose Marley, directrice de l'association britannique des coopératives et membre du comité directeur de l'association mondiale des coopératives ICA; Manuel Hanselmann, centre de compétence des coopératives de l'association autrichienne Raiffeisen; Roland Ludwig, CEO Reka; Christian Wohlwend, président de la direction de VERD Purpose Genossenschaft (solutions de paiement alternatives en faveur des communes); Daniele Ceccarelli, conseiller en start-up de l'Idée Coopérative.



24 JUIN

Idée Coopérative à Genève – avec des intervenants et invités venus aussi de France. Dans une première partie, Bastien Sibille, directeur général de la Fédération des coopératives françaises, présentera un aperçu du travail des coopératives en France.



5 JUILLET

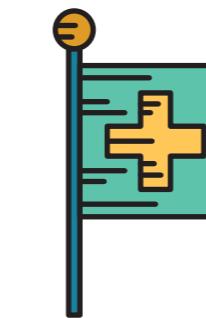
Journée internationale des coopératives

26 MAI

Assemblée générale d'Idée Coopérative, Welle 7, Bern – présentation du premier numéro du magazine « Coopérative »

1ER AOÛT

La Suisse célèbre sa fête nationale en tant que Confédération



19^{ER} AOÛT

Enquête sur les coopératives dans le secteur agricole



11 SEPTEMBRE

Idée Coopérative rencontre des membres de l'Assemblée fédérale – Raiffeisen Forum, Berne



15 OCTOBRE

15 octobre, 20h, 3Sat, première du documentaire « Coopérative » – le nouveau film de Beat Häner, auteur et documentariste indépendant, dresse le portrait de l'idée coopérative en Suisse. Il s'intéresse particulièrement à son aspect démocratique. Le réputé réalisateur a tourné au printemps/été 2025 pour le compte de 3Sat et de la télévision suisse. La date de diffusion à la télévision suisse n'était pas encore connue au moment de la rédaction. Idée Coopérative prévoit une avant-première exclusive.



23. OKTOBER

Rencontre internationale des fédérations coopératives DACH (Allemagne-Autriche-Suisse), à Vienne – l'« Esprit de Berne » né à l'automne 2024 se rendra en 2025 en Autriche, à l'occasion de l'Année internationale des coopératives de l'ONU. La fédération autrichienne des coopératives organise, sous la direction de son président Peter Haubner (2e vice-président du Conseil national autrichien), un congrès coopératif de haut niveau, en lien avec le congrès Idée Coopérative du 17 octobre 2024 à Berne.

« Idée Coopérative fait partie du mouvement international des coopératives »

Idée Coopérative (ICG) utilise l'Année internationale des coopératives de l'ONU 2025 comme une plateforme pour quelques activités surprise et exceptionnelles. Elias Maier, le directeur général, nous explique les principaux axes : la communication coopérative sur tous les canaux, les échanges internationaux et une offensive de recrutement de membres en Suisse romande. L'Idée Coopérative est particulièrement impatiente de voir le documentaire exclusif « Genossenschaft » produit par 3Sat et SRF.

Elias Maier, le directeur général de la coopérative Idée Coopérative (ICG), considère l'Année internationale des coopératives de l'ONU 2025 comme une « aubaine ». Il voit cette année comme une opportunité de rendre les coopératives encore plus connues à travers tous les canaux de communication. Pour Maier, il s'agit de concrétiser certaines initiatives et de renforcer la présence de l'Idée Coopérative, tant auprès de ses partenaires et membres existants que dans des régions où l'Idée Coopérative est moins connue. Maier insiste sur le fait que les coopératives en Suisse ne sont pas seulement un phénomène local mais font partie d'un mouvement coopératif international. L'Idée Coopérative mettra en avant cette dimension internationale lors de l'Année des coopératives de l'ONU, en organisant des événements auxquels participeront les principales fédérations de coopératives d'Allemagne, d'Autriche, de France et du Royaume-Uni. Ces événements viseront à promouvoir les échanges internationaux et à renforcer la coopération entre les différentes fédérations.

Sans slogan, mais proche de l'actualité
Idée Coopérative (ICG) n'a pas créé son propre slogan pour l'Année des coopératives en Suisse. Elle n'adopte pas non plus le slogan international : « Les coopératives

construisent un monde meilleur » pour attirer l'attention sur la deuxième Année des coopératives de l'ONU après 2016. « Nous voulons éviter que nos activités soient politiquement récupérées ou interprétées de quelque manière que ce soit », explique Elias Maier. Il ne fait toutefois aucun doute que « les coopératives sont tout à fait d'actualité ». Elles peuvent compter sur des millions de membres engagés dans le monde entier.

Potentiel en Suisse romande

Le recrutement de nouveaux membres est une priorité pour Idée Coopérative durant l'Année des coopératives, précise Elias Maier. « En Suisse, le concept de la coopérative est profondément ancré. Il constitue une base solide pour notre compréhension sociale. Le défi pour Idée Coopérative est désormais de renforcer sa présence dans divers secteurs économiques et diverses régions ». Idée Coopérative souhaite particulièrement augmenter le nombre de ses membres en Suisse romande. À cette fin, un grand événement d'Idée Coopérative sera organisé à Genève le 24 juin pour célébrer l'Année des coopératives de l'ONU. Maier espère que cet événement encouragera la création de nouvelles coopératives. « Il y a encore du potentiel en Suisse romande ». ●

Pour Idée Coopérative, les arbres ne montent cependant pas jusqu'au ciel pendant l'Année coopérative de l'ONU. En 2025 aussi, Idée Coopérative travaillera dans le cadre du budget habituel, mais se concentrera sur les activités de l'Année internationale des coopératives. Elias Maier attache une importance particulière au fait que les événements d'Idée Coopérative soient orientés vers les membres « de A à Z ». En même temps, il compte sur leur aide pour que l'Année de la coopérative soit un succès dans toute la Suisse : « Nous avons parlé avec les cadres et les responsables de la communication et leur avons demandé de promouvoir particulièrement cette année la coopérative, ses valeurs et ses perspectives sur leurs propres canaux et réseaux ». Pour leur faciliter la tâche, du matériel et un soutien seront mis à la disposition des personnes intéressées.

Espérons que le souhait d'Elias Maier se réalise grâce à l'entraide coopérative. Pour lui, l'année 2025 est également un « coup de chance » pour des raisons personnelles. « Le 1er novembre 2024, j'ai pris mes fonctions de directeur général d'Idée Coopérative. L'Année des coopératives de l'ONU est donc pour moi un début unique et idéal ». ●

– Frank Boller –

Les coopératives n'ont pas besoin de penseurs précurseurs (pas même Karl Marx).

Qui a inventé la coopérative ? Pour l'Alliance coopérative internationale (ACI), c'est Karl Marx. C'est ce qu'elle affirme dans sa déclaration à l'occasion de l'Année internationale des coopératives de l'ONU 2025. Mais qu'en est-il de la Confédération médiévale, des coopératives alpines et pastorales, des gnoszames ? Qu'en est-il des corporations, fondations d'assistance ou communes bourgeois, qui sont elles aussi organisées selon des principes coopératifs ? Une excursion s'impose.

Une pincée de résistance, d'anarchie et de révolte fait partie de toute coopérative. Car son identité repose sur le soi : auto-assistance, autodétermination, auto-organisation, autogestion. Cette forme de coopération incarne liberté, libéralisme et autonomie. Le bénéfice pour les membres – dans un esprit de solidarité collective et d'égalité démocratique – est la raison d'être de la coopérative. Cela implique aussi la volonté de se battre pour sa cause dans un conflit civilisé. La coopérative est organisée de bas en haut (de manière subsidiaire), pour les gens sur place (de façon proche, décentralisée, fédérale). On sait ce que l'on veut, et on agit avec ses propres forces. C'est une forme de coopération que l'on retrouve, sous des structures similaires et selon des règles comparables, partout dans le monde, sans doute depuis la nuit des temps.

Il est d'autant plus surprenant que l'Alliance coopérative internationale instrumentalise l'Année internationale des coopératives de l'ONU 2025 comme héritage de Karl Marx (1818-1883) :

« Les coopératives sont une forme juridique reconnue au niveau international, fondée sur les idées d'Adam Smith, le père de l'économie politique, et sur celles de Karl Marx. » Il est en outre précisé que les

coopératives ne sont « pas de vastes expériences socialistes », et que l'humain prime sur les intérêts du capital. »¹

Adam Smith (1723-1790), l'économiste et philosophe libéral, écrit dans son œuvre influente « La Richesse des Nations. Une enquête sur sa nature et ses causes » que ce n'est pas un dysfonctionnement économique, mais au contraire la norme, de se préoccuper des valeurs. Comme base du bien-être, il identifie le « concours des modèles ». Mais comment le père spirituel de la révolution mondiale communiste en vient-il à être reconnu comme le précurseur des coopératives ? Deux pistes sont ici explorées : d'une part, nous suivons l'action coopérative en Suisse ; d'autre part, nous jetons un regard sur la pensée de Marx concernant les coopératives.

Des commencements sans début

Il n'y a pas de début pour les coopératives. La coopérative originelle fondée n'existe pas. Il s'agit plutôt d'une manière géographique, culturelle, universelle et intemporelle de collaborer humainement. Il n'y a pas de penseur précurseur. Les coopératives étaient et sont axées sur l'aspect pratique. Les coopérations coopératives ont vu le jour bien avant que l'on ne les consigne comme institut juridique au XIXe siècle. Ce modèle

de coopération intemporel se caractérise par des origines innombrables, variées et non codifiées. Le principe coopératif a toujours été un mélange de nécessités économiques existentielles, de sentiment de liberté et de valeurs sociales. Il n'est donc pas surprenant qu'une définition unanimement acceptée de la coopérative fasse défaut. La science se contente donc de décrire les déterminants des formes organisationnelles coopératives et de leurs effets.

Coopérative et lutte des classes

Portons maintenant notre regard sur le précurseur des coopératives revendiqué par l'ICA, Karl Marx, et son compagnon de pensée Friedrich Engels (1820-1895). Les deux penseurs marxistes et communistes utilisaient les termes coopérative et association comme synonymes. Pour Marx, les coopératives étaient un moyen de lutter contre les contradictions de classes et un instrument pour transformer la société : « Nous reconnaissions le mouvement coopératif comme l'une des forces motrices du changement de la société actuelle, qui repose sur les oppositions de classes. Son grand mérite est de montrer concrètement que le système actuel de despotisme et de pauvreté, qui asservit le travail au capital, peut être remplacé par un système républicain et bienfaisant d'association de produc-



Année internationale
des coopératives

«Les coopératives sont une forme juridique internationalement reconnue, qui repose sur les idées d'Adam Smith, le père de l'économie politique, et les idées de Karl Marx.»

teurs libres et égaux.» Dans sa lutte contre le système économique capitaliste, Marx recommande de se concentrer davantage sur les coopératives de production que sur les coopératives de consommation, afin de promouvoir la création de nouvelles coopératives de production et de diffuser leurs enseignements.

Etape intermédiaire vers l'économie communiste

La coopérative est une étape intermédiaire vers l'économie communiste, un point sur lequel Marx et Friedrich Engels sont d'accord. «Le système coopératif, limité aux formes minuscules que des esclaves salariés peuvent développer par leurs efforts privés, n'est jamais capable de transformer la société capitaliste. (...) Pour transformer la production sociale en un système complet et harmonieux de travail coopératif libre, des changements sociaux généraux sont nécessaires.» Concrètement, Marx affirmait que la violence de la société, le pouvoir d'État, devrait passer des mains des capitalistes et des propriétaires terriens aux mains des producteurs. Friedrich Engels ajoutait: «Que nous devions appliquer le travail coopératif à grande échelle comme étape

**Fédération mondiale
des coopératives**
(ICA: International Cooperative Alliance)

intermédiaire lors du passage à l'économie communiste complète, Marx et moi n'en avons jamais douté. Mais cela doit être organisé de sorte que la communauté... garde la propriété des moyens de production et empêche ainsi les intérêts particuliers des coopératives de se figer par rapport à la société dans son ensemble.» Et pour conclure, Marx déclarait: «Lorsque cette phase supérieure de la société communiste sera atteinte, lorsque la soumission asservissante des individus à la division du travail sera surmontée, alors toutes les sources de la richesse coopérative couleront à flots. Et alors sera réalisé: «Chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins!»

Compromis

L'élimination radicale de la propriété privée des moyens de production, comme le réclamaient les socialistes et les communistes, et qui devait être remplacée par un «ordre social reposant sur des biens communs», trouva peu d'écho en Suisse. Au contraire, une position de compromis fut recherchée, située entre les pôles extrêmes du libéralisme de Manchester et du socialisme d'État, une position qui «prend en compte à la fois les idées et objectifs libéraux et

La coopérative sous la coupole du Palais fédéral

Les coopératives cherchent constamment à équilibrer leurs valeurs fondamentales – liberté, démocratie, solidarité – dans leurs activités. Et cet équilibre, elles parviennent sans cesse à le réaliser. Ces efforts se manifestent dans différentes dimensions des modèles coopératifs: comme une sorte de mobile universel de coopérations entre groupes sociaux, dans le temps (historique) et dans l'espace (horizontal/vertical, interne/externe). Ce principe intemporel est inscrit dans la coupole du Palais fédéral de la Confédération à Berne: «Unus pro omnibus, omnes pro uno» (Un pour tous, tous pour un). Cette formule y apparaît comme un engagement éthique, inscrit dans le perpétuel mouvement de la politique, qui organise la vie collective et la coopération humaine.

En un certain sens, la coopérative est toujours un programme d'avenir – sans prétention à l'universalité ou à l'exclusivité. Un programme qui s'affronte, ici et maintenant, aux défis contemporains, dans un esprit de responsabilité partagée. Une tâche qu'on ne peut déléguer. Et une mission qui n'exige pas nécessairement de nouveaux fondateurs ou penseurs visionnaires. Les perspectives pour les coopératives d'aujourd'hui et de demain se retrouvent dans les anciens mots et les valeurs appliquées. Ces dernières sont intemporelles et peuvent être interprétées de manière actuelle et mises en œuvre de façon efficace. Cela vaut la peine, dans cette optique, de traverser le pont des langues, du mot médiéval genosz et genieszen vers un plaisir durable et une jouissance partagée aujourd'hui.

sociaux». L'idée de la coopérative fut perçue comme «unité de lien entre la pensée individuelle et la pensée sociale», comme un «maillon, un pont entre le capitalisme privé et les entreprises d'État.»²

La coopérative dans l'histoire de la langue

Les caractéristiques essentielles de la coopérative apparaissent au regard de l'histoire médiévale de la langue et de la Suisse, dans le Dictionnaire de la langue allemande des

frères Grimm (Genosse, Genoz):³ «Les genôze sont en réalité ceux qui ont droit à une utilisation commune des bénéfices, c'est-à-dire qui possèdent un droit de jouissance commune ou de bénéfice à ce sujet, non pas dans le sens plus étroit de "jour" au sens moderne, mais dans le sens ancien d'une communauté de droits et d'intérêts.» Le noyau du terme implique que «les genossen sont en réalité égaux les uns aux autres dans leurs cercles de droits et de vie». Les «genoszen» formaient une «gnozsazmi» – une communauté, un tout – auquel appartenaient tous, indépendamment de leur statut hiérarchique, que ce soient des seigneurs, des personnes pauvres liées à la communauté, des baillis, des habitants de monastères, des «gens du domaine» ou des «généraux de la maison de Dieu». Ils étaient des genossen des alpes, des serments, des fermes, des maisons, des vallées, des métiers, des guildes, des forêts et des pâturages, ou dans d'autres régions des compagnons de navires. Entre eux, ils étaient égaux, sur un pied d'égalité et alliés. Sinon, ils étaient ungenosz, c'est-à-dire qu'ils n'en faisaient pas partie.

Beatrice Schumacher, historienne

zontale-paritaire constitue l'autre principe structurant central des sociétés médiévales et modernes en Europe. Ce dernier caractérise les communes et les coopératives.» Dans ces contextes historiques, les coopératives de serment ou d'allégeance, les communautés alpines ou de pâturage sont les précurseurs des bourgeois médiévaux et des communes modernes. La coopérative se révèle ainsi être un principe structurel de société particulièrement durable. Selon v. Werdt, les éléments essentiels de la durabilité de cette organisation sont «l'autonomie, la juridiction propre et l'autogestion». Ces trois caractéristiques permettaient à la coopérative de «s'adapter visiblement et relativement de manière flexible aux besoins d'une société en évolution». Ce sont des «créations nouvelles issues de la volonté

«Les „genôze“ sont en réalité ceux qui ont le droit de bénéficier d'une chose, c'est-à-dire une utilisation commune ou le droit d'en bénéficier, non pas dans le sens plus étroit d'aujourd'hui (...), mais dans le sens ancien d'une communauté juridique et d'intérêts.»

Dictionnaire des frères Grimm

des hommes vivant dans une relation spatiale concrète». De plus, le serment ou l'engagement pris par l'individu «crée un haut degré d'autoconsécration, afin d'atteindre et de mettre en œuvre les objectifs convenus». Il est le symbole de l'engagement de passer d'un simple voisinage à une commune ou une coopérative – au «genosz».

Réforme plutôt que Révolution

Dans le contexte suisse et européen, la coopérative apparaît comme une organisation pragmatique orientée vers l'utilité, adaptée à des espaces de vie compréhensibles et influençables. Le renversement du système capitaliste, despote et oppressif par le «système bienfaisant de l'association de producteurs libres et égaux», la dictature du prolétariat ou la révolution mondiale communiste (Marx) ne font pas partie du programme social et économique de cette région. Les idées coopératives, avec des positions social-réformistes modérées, ont été défendues, par exemple, par le Grütliverein, un bras du mouvement ouvrier. La tradition coopérative en Suisse ne se limite pas à l'aspect économique, mais inclut également une large gamme de positions politico-idéologiques qui se sont développées, comme le montre Beatrice Schumacher. «En plus des milieux socialistes et social-démocrates, les cercles bourgeois, libéraux et conservateurs se sont également approprié la coopérative.»⁴ Les forces politiques qui ont promu

«En plus des milieux socialistes et sociaux-démocrates, les cercles bourgeois, libéraux et conservateurs se sont également approprié la coopérative.»

la coopération, celles qui ont suivi, restent cependant à la discrétion des «hommes représentatifs» (Richard Sennett), en particulier des historiens «spécialisés»⁵.

New Harmony et la Coopérative de Consommation de Zurich

En Suisse, inspiré par le mouvement démocratique dans le canton de Zurich, la Coopérative de Consommation de Zurich a été fondée en 1851. En imitant directement le modèle de la Coopérative de Consommation et de la société de magasins des pionniers de Rochdale en Angleterre (1844), l'objectif était de s'engager dans une politique commerciale honnête avec des produits non falsifiés, des poids correctement mesurés et des prix équitables. Tant à Rochdale qu'à Zurich, il ne s'agissait pas seulement du développement de coopératives de consommation. L'objectif supérieur était la «collectivisation de la société» et la création d'une colonie économique coopérative autosuffisante, également désignée sous le terme de «Commonwealth coopératif».⁶ Un modèle en la matière était la colonie utopiste «New Harmony», conçue de manière coopérative (bien que faillite), aux États-Unis. Elle prévoyait, par exemple, des journées de travail de 10,5 heures au lieu de 14 heures, l'interdiction du travail des enfants, ainsi que des

Beatrice Schumacher, historienne

assurances maladie et retraite. Cette colonie avait été fondée en 1825 par l'entrepreneur britannique du textile et précurseur socialiste Robert Owen (1771-1858) en Indiana. Cependant, la Coopérative de Consommation de Zurich, à tendance socialiste et social-démocrate, restait plutôt une exception en Suisse. «Le cas normal», par contre, était représenté par la Coopérative de Consommation générale de Bâle (ACV), fondée en 1865 en pleine crise de l'industrie des rubans de soie, par des hommes philanthropes et socialement engagés issus des cercles radicalement libéraux. Comme la Coopérative de Consommation de Zurich, l'ACV suivait également les principes de Rochdale. Grâce à la croissance et à la propagation de l'idée et de l'organisation, la fondation de l'Association des Coopératives de Consommation Suisses (VSK) a eu lieu en 1890. Après de nombreuses réformes structurelles, l'organisation a été renommée Coop en 1970. À noter également que Migros a été fondée en 1925 par Gottlieb Duttweiler en tant que société par actions et a été transformée en coopérative par lui en 1940.

La coopérative et les lois

La législation sur les coopératives en Suisse au XIXe siècle ne doit pas seulement être vue comme une détermination juridique

Les bisses de Törbel et le Prix Nobel d'économie

Les coopératives suisses ont également joué un rôle important dans l'attribution du prix Nobel d'économie 2009 à Elinor Ostrom, professeure américaine de sciences politiques. Dans son ouvrage de référence *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action* (1990), elle s'est penchée sur les problèmes des biens communs. Pour ce faire, elle avait mené des études locales sur le terrain dans le monde entier. Il s'agissait de l'action collective dans le cas de ressources rares utilisées en commun (biens communs). Ostrom a mené une étude fondamentale à Törbel, en Valais. Dans les années 1980, elle a étudié la gestion des canaux d'eau alpins, appelés bisses, exploités par des coopératives. Elle est arrivée à la conclusion que la démocratie fonctionne dans la pratique. Le bon entretien de l'infrastructure des conduites d'eau était garanti. Il n'y a pas eu de surexploitation et le réseau de canalisations existant a été étendu. En 1999, elle a publié son livre *Die Verfassung der Allmende. Jenseits von Staat und Macht* et l'université de Zurich lui a décerné la même année le titre de docteur honoris causa.

circonstancielle d'une forme juridique. Il convient de prendre en compte l'héritage historique des idées: la coopérative en tant que communauté de vie et d'intérêts, ancienne, plurielle et éprouvée, qui se concevait comme un tout social dans la région.

Dans le Code civil privé de Zurich de 1855, la coopérative est pour la première fois intégrée dans une loi (Art. 21). Il s'agit de l'utilisation des forêts et des pâturages (communs). La coopérative est comprise comme un «terme générique pour des formes d'organisation privées ayant une personnalité juridique» - «la société anonyme (SA) est une coopérative». En 1869, la coopérative est inscrite dans la Constitution cantonale libérale de Zurich; une «réalisation concrète du mouvement démocratique».⁸

En 1879, le gouvernement fédéral soumit au Conseil fédéral son message concernant le Code des obligations (CO). Il ne contenait aucune disposition spécifique relative aux

coopératives. Ce n'est qu'au cours de la discussion parlementaire que le titre «Coopératives» fut ajouté. En 1880, la commission du Conseil des États, dans son rapport, fit référence aux modèles allemands: «L'organisation des coopératives, essentiellement inspirée de la loi allemande sur les coopératives de production et de consommation, est considérée comme un enrichissement pratique des formes sociétales, correspondant aux besoins des échanges modernes.»⁹ La législation suisse sur les coopératives peut donc être considérée comme un import en provenance d'Allemagne.

En 1883, le premier Code des obligations entra en vigueur et formula la première définition légale de la coopérative en Suisse. Il désignait les coopératives comme «des associations de personnes poursuivant des objectifs communs dans le domaine des échanges économiques». Le nombre minimum de membres est de sept. L'adhésion est ouverte, les associés sont responsables de manière illimitée et chaque membre dispose d'une voix. De plus, les coopératives peuvent également être créées avec un capital fixe.

CO 1936 et révision du CO de 2021

Après huit années de débats parlementaires plus ou moins intenses, le projet de révision du Code des obligations, introduit par le gouvernement en 1928, aboutit en 1936. Le

«La SA est une coopérative»

Code civil privé de Zurich de 1855

gouvernement avait formulé sa position de départ comme un contraste: «La société anonyme et la coopérative sont des opposés économiques. La société anonyme est une société par actions, tandis que la coopérative est une association de personnes. (...) La coopérative est une association de forces économiques personnelles.»

Le résultat fut finalement une nouvelle définition légale de la coopérative (article 828 du Code des obligations): «La coopérative est une association organisée en tant que personne morale, composée d'un nombre non fermé de personnes ou de sociétés commerciales, ayant pour principal objectif de promouvoir ou de garantir certains intérêts économiques de ses membres par l'entraide commune.»

En 2021, les intérêts économiques ont été complétés et élargis par l'ajout de la formulation «... ou qui est à but non lucratif». Il s'agissait d'un ajustement à la pratique courante du registre du commerce, qui reconnaissait déjà la philanthropie comme un objectif coopératif (par exemple, dans le secteur du logement).

Adopté sans débat

La dernière réflexion approfondie du gouvernement suisse sur la coopérative se

trouve dans le rapport du gouvernement concernant le postulat 21.3783 du conseiller national Lars Guggisberg: «Droit des coopératives modernisé et adapté aux défis de l'avenir», daté du 8 décembre 2023. Le parlement a simplement adopté ce rapport sans aucune discussion. Ni au Conseil national ni au Conseil des États, le rapport sur les coopératives n'a fait l'objet d'un débat, malgré qu'il aborde des questions fondamentales pour l'avenir des coopératives. Lors de la session d'automne 2024, dans le cadre du débat sur le rapport du gouvernement concernant les «motions et postulats des chambres fédérales de l'année 2023» (1er mars 2024), le parlement a suivi la proposition du gouvernement. Dans son rapport, «en application du postulat 21.3783 Guggisberg du 17 juin 2021», le gouvernement estime que l'objectif du postulat a été atteint et a proposé de le classer. Le gouvernement a constaté qu'il n'était pas nécessaire de réviser le droit des coopératives. Enfin, il a conclu en affirmant qu'il considérait comme une tâche permanente de «maintenir la modernité et la compétitivité à l'avenir des coopératives en Suisse. En conséquence, il surveille attentivement les développements dans le domaine des coopératives».¹⁰ ●

– Hilmar Gernet –

Empereurs et rois promulguent des lois sur les coopératives

La législation suisse sur les coopératives s'est inspirée des modèles allemands. En particulier de la première définition légale de la coopérative dans la loi prussienne sur les coopératives du Bund nord-allemand, entrée en vigueur le 4 juillet 1868. Cette loi fut ensuite reprise en 1889 par l'Empire allemand. Elle fut largement influencée par Hermann Schulze-Delitzsch (1808-1883), juriste, cofondateur du parti libéral-progrès-siste, député au parlement prussien et au Reichstag. La loi fut promulguée au nom du roi de Prusse par le ministre-président prussien Otto von Bismarck.

«Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., ordonnons au nom du Bund nord-allemand, après approbation du Bundesrat et du Reichstag, pour l'ensemble du territoire du Bund, ce qui suit:

§. 1. Les associations à nombre de membres non limité, ayant pour but de promouvoir le crédit, les revenus ou l'activité économique de leurs membres par une activité commerciale commune (coopératives), notamment:

1. associations de crédit et de prêts,
2. associations de matières premières et de magasins,
3. associations de production et de vente en commun de biens (coopératives de production),
4. associations pour l'achat en gros de biens de consommation et leur distribution en plus petites quantités à leurs membres (coopératives de consommation),
5. associations pour la construction de logements pour leurs membres, acquièrent les droits définis par la présente loi en tant que "coopérative enregistrée" (...)

§. 2. La création d'une coopérative requiert:

1. la rédaction écrite du contrat social (statuts),
2. l'adoption d'une raison sociale commune.

La raison sociale de la coopérative doit

être dérivée de l'objet de l'entreprise et comporter la mention additionnelle "coopérative enregistrée" (...). L'adhésion de chaque coopérateur nécessite une déclaration écrite.

§. 3. Le contrat social doit contenir:

1. la raison sociale et le siège de la coopérative;
2. l'objet de l'entreprise;
3. la durée de la coopérative, si elle est limitée dans le temps;
4. les conditions d'entrée et de sortie des membres;
5. le montant des parts sociales des membres (...),
6. la disposition selon laquelle tous les membres sont solidairement responsables des dettes de la coopérative avec l'ensemble de leur patrimoine.»

Autriche

La loi autrichienne sur les coopératives du 9 avril 1873 sur les «coopératives artisanales et économiques» est entrée en vigueur plus tôt que le Code des obligations suisse. L'empereur François-Joseph la proclama ainsi:

«Avec l'accord des deux chambres du Reichsrat (Chambre des députés & Chambre des seigneurs), je décide ce qui suit...»

Dès 1872, fut fondée en Autriche l'Association générale des coopératives de production et économiques, basée sur l'entraide. Cette dernière s'engageait résolument envers le principe d'auto-assistance, dans l'esprit de Hermann Schulze-Delitzsch.



Hilmar Gernet, historien diplômé, s'intéresse aux coopératives depuis des décennies, à travers la recherche, le conseil, l'enseignement et la publication. Avec la société Ger.net GmbH Politique. Communication. Histoire, il est indépendant depuis 2021. Auparavant, il a été pendant 15 ans délégué du conseil d'administration de Raiffeisen Suisse pour la politique, les coopératives et l'histoire. Il est membre du comité de publication d'Idée coopérative.

«Les coopératives allemandes 2024» – Impulsions pour l'avenir

Avec «Die deutschen Genossenschaften 2024» la maison d'édition allemande des coopératives publie un document à la fois fondé et pratique, qui paraît chaque année à l'automne et qui est le seul à rendre compte régulièrement de l'ensemble du paysage coopératif en Allemagne.

Année internationale des coopératives 2025

La dernière édition est parue mi-novembre 2024. Elle est entièrement consacrée à de nouvelles perspectives pour l'idée de la coopérative et offre en même temps un aperçu passionnant de l'Année internationale des coopératives 2025, proclamée par les Nations Unies (ONU), qui met ainsi l'accent sur l'intérêt pour le système coopératif. Cette dimension internationale rend la publication particulièrement intéressante également pour les coopératives suisses.

Chiffres, tendances et témoignages actuels de la pratique

La publication présente les développements et statistiques les plus importants dans tous les domaines du système coopératif. Présentés de manière concise, informatif et illustré de graphiques, le rapport permet de se mettre rapidement à la page. En outre, la publication contient des interviews avec des représentants de premier plan de groupes financiers coopératifs ainsi que de diverses associations coopératives, qui donnent au rapport une profondeur et une praticité supplémentaires. La troisième partie, qui traite de la manière dont la coopérative en tant qu'idée offre des solutions pour relever les défis actuels, est particulièrement intéressante.

Pertinence au-delà des frontières nationales

L'auteur Michael Stappel est convaincu par l'idée coopérative et cela se ressent à la lecture. Le rapport s'adresse à tous ceux

qui s'intéressent au système coopératif. Nombre des thèmes abordés revêtent une importance transfrontalière et abordent des questions centrales auxquelles les coopératives suisses sont également confrontées. Les contributions montrent comment les coopératives réagissent aux conditions économiques et sociales changeantes tout en préservant leurs valeurs coopératives.

La digitalisation comme opportunité de renforcer l'adhésion des membres

La transformation numérique représente un double défi pour les coopératives : d'une part, il s'agit de suivre le rythme des nouvelles technologies et de rendre les processus plus efficaces. D'autre part, il s'agit d'exploiter activement les opportunités de la numérisation pour renforcer l'adhésion des membres, par exemple par le biais de formats de participation numériques, de plateformes en ligne ou de canaux de communication modernes. Le document s'attache à montrer comment les coopératives peuvent activement façonnaient ces développements.

Transformation écologique : relier durabilité et valeurs coopératives

Face à l'évolution de la société vers une plus grande responsabilité écologique, les coopératives jouent un rôle particulier. Leur structure fondamentale axée sur les valeurs les prédestine à considérer la durabilité non pas comme une tendance, mais comme une tâche centrale. „Die deutschen Genossenschaften 2024“ donne des exemples de la manière dont la transformation écolo-

gique et le succès économique peuvent aller de pair, par exemple dans le domaine des coopératives énergétiques ou des formes d'habitat durables.

Nouveaux modèles économiques pour une nouvelle ère

Les coopératives sont également sous pression d'innovation. La publication montre clairement l'importance de repenser les modèles économiques existants et d'explorer de nouvelles voies, par exemple par le biais de coopérations intersectorielles, d'innovations sociales ou de formes organisationnelles hybrides. L'idée coopérative reste toujours en vue : participation économique, cogestion démocratique et responsabilité sociale.

Conclusion : un compas pour les coopératives tournées vers l'avenir

„Die deutschen Genossenschaften 2024“ est bien plus qu'une rétrospective annuelle ; c'est un compas tourné vers l'avenir pour les coopératives en mutation, qui place l'Année internationale des coopératives 2025 au centre de l'attention. Son mélange de données fondées, d'évaluations stratégiques et d'exemples pratiques fait de la publication non pas une lecture obligatoire, mais une lecture enrichissante, notamment pour les coopératives suisses qui souhaitent s'inspirer de nouvelles impulsions. ●

– Katrin Emmenegger –

Partie 2

Coopérative en chiffres



Les coopératives représentent une partie essentielle de la vie sociale et économique en Suisse. Nous rencontrons la forme juridique de la coopérative dans notre quotidien dans diverses situations (par exemple, la vente de détail, les assurances, les banques). Dans ce chapitre, des chiffres concernant les coopératives en Suisse doivent illustrer la pertinence de la forme juridique «coopérative» en Suisse et les évolutions qu'elle a connues ces dernières années.

En plus de l'enquête qualitative réalisée au début de l'année 2024, des chiffres disponibles sur les coopératives doivent éclairer les enjeux financiers et sociaux importants concernant les coopératives en Suisse. Les membres d'Idée coopérative et de l'Association des promoteurs de logements d'utilité publique «Coopératives de logement suisses» ont été invités à participer à une enquête quantitative. 43 coopératives ont pris part à l'enquête.

Pour l'analyse de l'étude empirique, la statistique descriptive a été utilisée. Celle-ci décrit les chiffres et les résultats existants, sans tirer de conclusions sur l'ensemble des données.

Une statistique conclusive n'est utilisée que dans les cas où seules des données financières sont employées.

Dr. Franziska Pertek, Franziska Pertek enseigne la conformité, le droit des contrats et la protection des données, entre autres, dans le programme de gestion et droit à la Ostschweizer Fachschule à Saint-Gall. Elle travaille à l'Institut de finance et de droit.

Elle est avocate indépendante et présidente de la coopérative de logements Lerchenfeld à Saint-Gall.



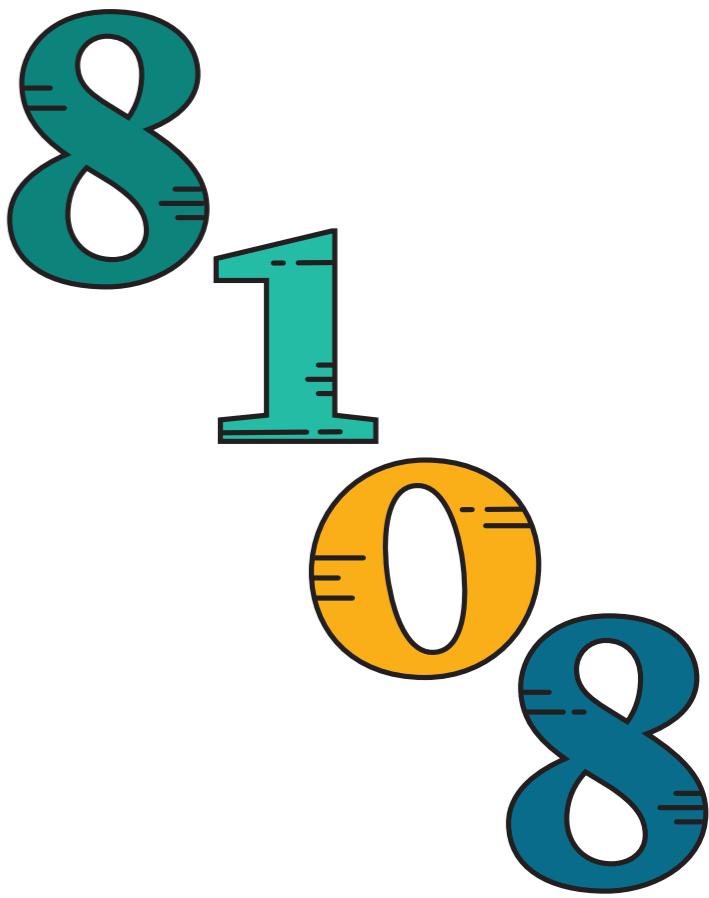
Prof. Dr. Marco Gehrig, Marco Gehrig enseigne et mène des recherches dans les domaines de la comptabilité, de la comptabilité financière et opérationnelle, ainsi que de la gestion fiscale. Il travaille à l'Institut de Finance et de Droit à la Ostschweizer Fachschule à Saint-Gall. Il est également actif dans des conseils d'administration d'entreprises locales (sociétés anonymes et coopératives).

La position coopérative en Suisse

La coopérative a perdu de l'importance en Suisse depuis 2007 par rapport aux autres formes juridiques. En 2007, 2 % de toutes les formes juridiques étaient des coopératives. La société anonyme, la société à responsabilité limitée et l'entreprise individuelle étaient déjà bien plus populaires à cette époque.

L'évolution montre une tendance négative. En 2008, il y avait encore 11 306 coopératives, en 2023, il y en avait 8 248, et en 2024, il y en a encore 8 108, ce qui représente un pourcentage de toutes les formes juridiques. La société anonyme représente 33 % de toutes les formes juridiques, et la société à responsabilité limitée est la forme juridique la plus populaire avec une part de 36 %.

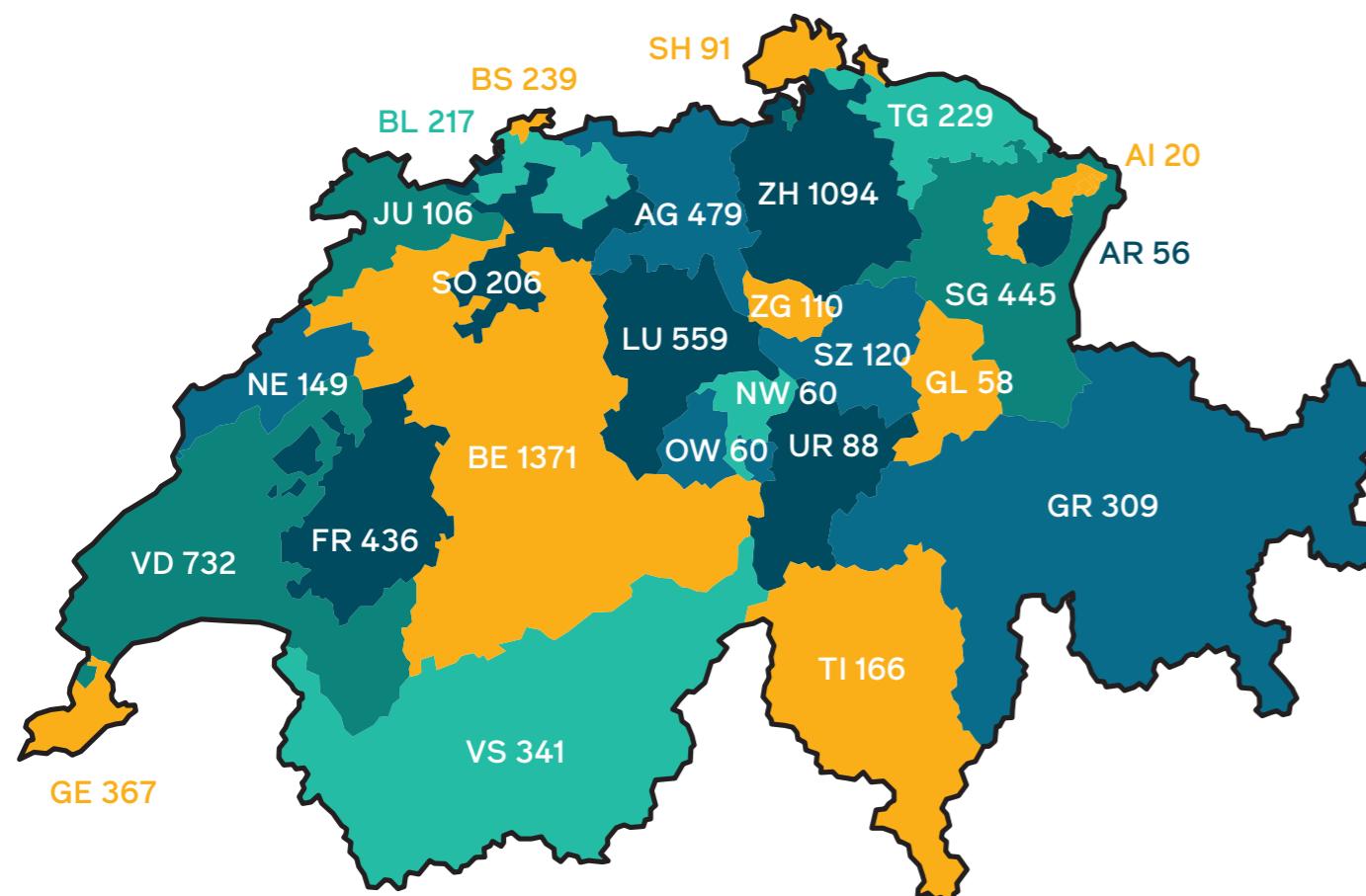
Depuis l'année 2007, il est apparent que la coopérative a été dépassée par la création de nouvelles formes juridiques ou par la restructuration possible des coopératives existantes. Cependant, chaque année, de nouvelles coopératives sont toujours créées. Depuis 2013, il y a eu chaque année entre 25 et 40 nouvelles créations de coopératives à travers la Suisse. Un pic a été atteint en 2024 avec 89 créations de coopératives.



2024

89!

Depuis 2007, il est évident que la coopérative d'autres formes juridiques, les coopératives sont de plus en plus souvent ou d'éventuelles restructurations de coopératives. Cependant, des coopératives continuent d'être créées de nouvelles coopératives sont créées chaque année. Depuis 2013, il y a eu entre 25 et 40 coopératives par an. Un pic a été atteint en la coopérative en 2024 avec 89 fondations.



Répartition géographique des coopératives en Suisse

Il est intéressant d'observer la répartition géographique du nombre de coopératives en Suisse. La plupart des coopératives sont situées dans le canton de Berne, suivi des cantons de Zurich et de Vaud. Les cantons des deux Appenzell et le canton de Glaris comptent le moins de coopératives. Toutefois, il convient de prendre en compte la taille des cantons, ce qui permet d'expliquer ce résultat. Les cantons ayant une population plus élevée et une plus grande puissance économique présentent un nombre de coopératives systématiquement plus élevé.

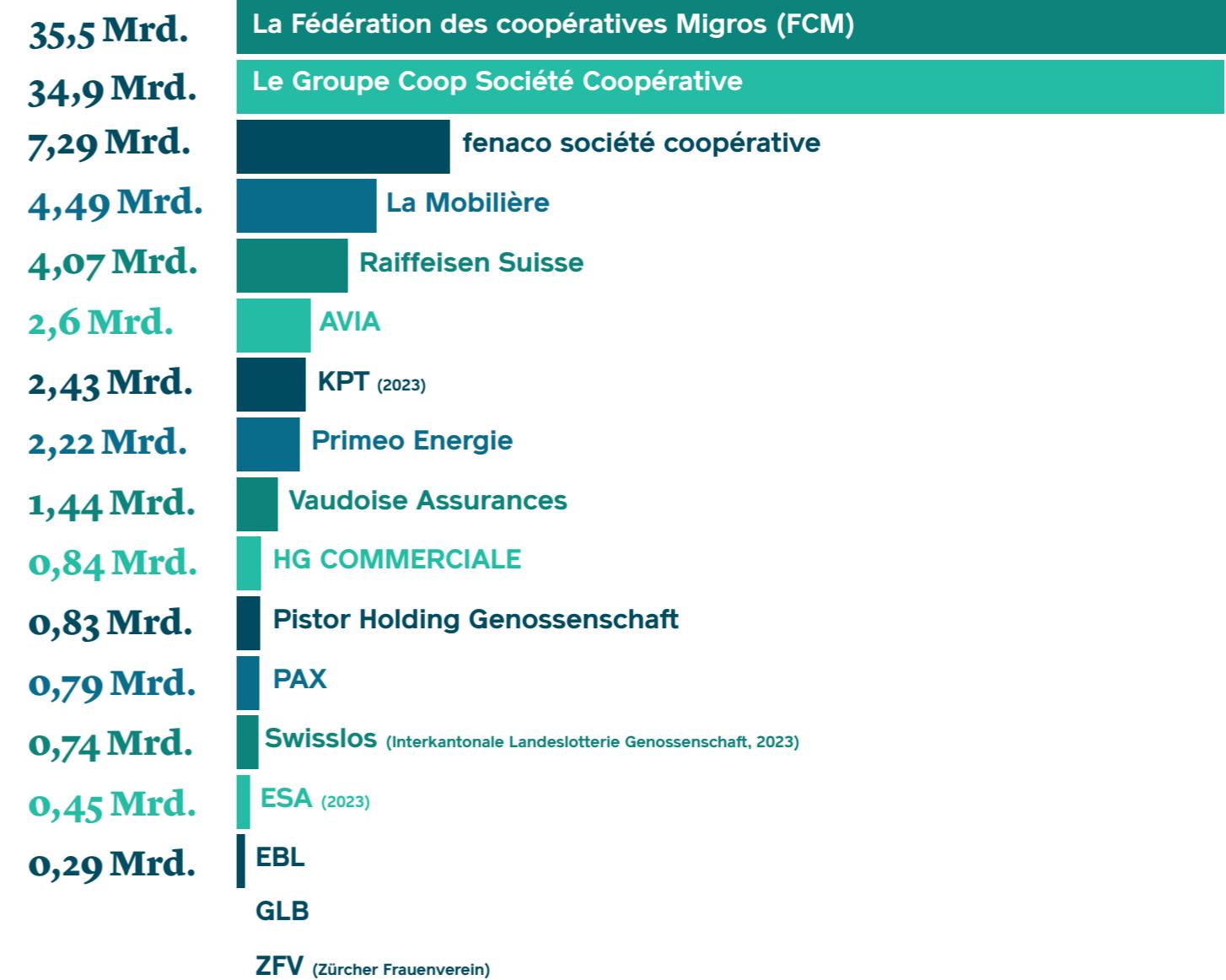


«La plupart des coopératives ont leur siège dans le canton de Berne, suivies des cantons de Zurich et de Vaud.»

Environ 100 milliards de CHF

Les 15 plus grandes coopératives en Suisse ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 100 milliards de CHF en 2024. Elles contribuent ainsi à hauteur de 12 % au PIB

Les 15 plus grandes coopératives de Suisse



Les 15 plus grandes coopératives par chiffre d'affaires en milliards de CHF pour l'année 2023/2024

Coopératives par secteurs

Lorsque l'on examine uniquement les coopératives économiques, à côté de celles qui sont d'utilité publique, il devient



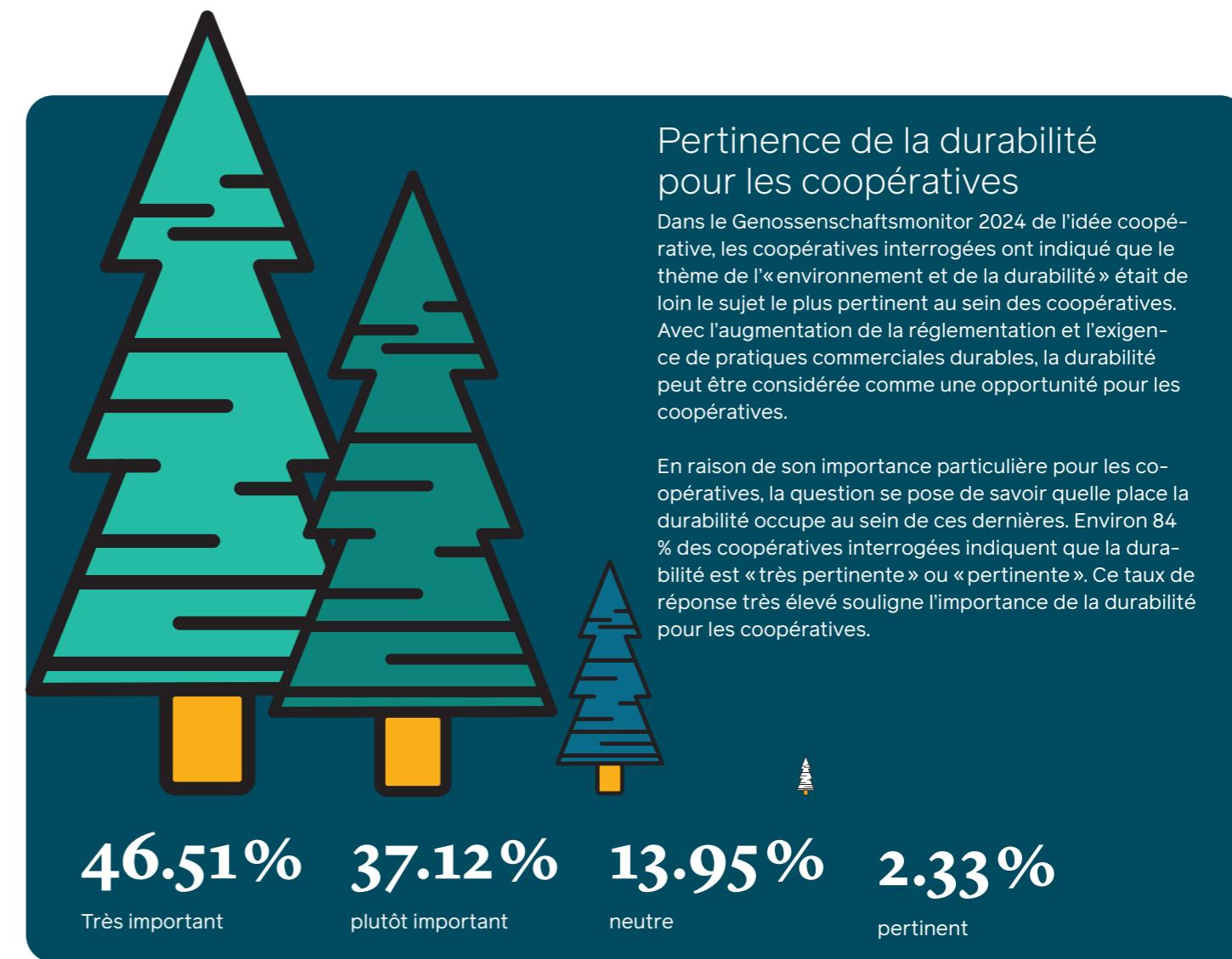
Pourcentage des coopératives à but économique parmi toutes les coopératives.

Répartition des coopératives par secteurs

Les coopératives se retrouvent dans divers secteurs. Un secteur particulièrement important est celui de l'immobilier et du logement. Dans l'étude empirique, 33 % des coopératives appartiennent à ce secteur. Ce chiffre s'explique en grande partie par le fait que des associations autonomes ont été créées spécifiquement pour le logement social. L'association des promoteurs de logements sociaux («ohnbaugenossenschaften Schweiz») répertorie 1 270 coopératives de logement. Cela représente plus de 15 % de l'ensemble des coopératives. Ce chiffre est également confirmé par les résultats du Genossenschaftsmonitor 2024 de l'idée coopérative.

Pour les autres secteurs, l'image est hétérogène. Des secteurs aussi variés que la santé, l'action sociale ou le secteur de la construction sont représentés. Il en ressort une image nuancée, qui permet de conclure que la forme juridique de la coopérative ne se limite pas à des secteurs bien connus comme la vente au détail, le logement ou les services financiers, mais qu'elle est également adaptée à de nombreux autres secteurs. En revanche, certains secteurs ne sont pas représentés par des coopératives dans l'étude empirique. Aucune coopérative n'a choisi l'un des neuf autres secteurs proposés («Extraction minière et exploitation de carrières», «Approvisionnement

évident que les coopératives économiques ont augmenté de 1 % par rapport à toutes les coopératives. De 2013 à 2022, la part en pourcentage des coopératives économiques a augmenté de 3,54 % pour atteindre 40,02



Pertinence de la durabilité pour les coopératives

Dans le Genossenschaftsmonitor 2024 de l'idée coopérative, les coopératives interrogées ont indiqué que le thème de l'«environnement et de la durabilité» était de loin le sujet le plus pertinent au sein des coopératives. Avec l'augmentation de la réglementation et l'exigence de pratiques commerciales durables, la durabilité peut être considérée comme une opportunité pour les coopératives.

En raison de son importance particulière pour les coopératives, la question se pose de savoir quelle place la durabilité occupe au sein de ces dernières. Environ 84 % des coopératives interrogées indiquent que la durabilité est «très pertinente» ou «pertinente». Ce taux de réponse très élevé souligne l'importance de la durabilité pour les coopératives.

Notes

¹ Les statistiques descriptives décrivent des chiffres et des résultats existants sans donner de conclusion sur l'ensemble.

² Moniteur des coopératives 2024 de l'Idée Coopérative, p. 7

³ Statistique du registre du commerce de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), 2024.

⁴ Source : www.zefix.ch, consulté le 4 mars 2025.

⁵ Voir Home | Coopératives d'habitation Suisse - Association des maîtres d'œuvre d'utilité publique.

⁶ Moniteur des coopératives 2024 de l'Idée Coopérative, p. 13.

⁷ Moniteur des coopératives 2024 de l'Idée Coopérative, p. 27/28.

⁸ Le Conseil fédéral a présenté en 2024 une directive plus stricte pour le rapport de durabilité

Membres, administration et secrétariat

Membres

Finanz- und Versicherungswesen (27)

- AEK Bank 1826 Genossenschaft
- Appenzeller Versicherungen Genossenschaft
- Asga Pensionskasse Genossenschaft
- Bank Avera Genossenschaft
- Bank BSU Genossenschaft
- Bank Gantrisch Genossenschaft
- Bank Thalwil Genossenschaft
- Bezirks-Sparkasse Dielsdorf Genossenschaft
- BG Mitte – Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
- BG Ost-Süd – Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
- Caisse d'Epargne Riviera, société coopérative
- Coopérative Bâitr Groupé
- Genossenschaft EEK Beteiligungen
- Genossenschaft KPT
- IGAKIS Genossenschaft
- Kontos Treuhand-Genossenschaft
- MUTUELLE VAUDOISE, Société Coopérative
- Patria Genossenschaft
- Pax Holding (Genossenschaft)
- Raiffeisen Schweiz Genossenschaft
- Schweizerische Hagel-Versicherungs-Gesellschaft, Genossenschaft
- Schweizerische Mobiliar Genossenschaft
- Schweizerischer Verband Creditreform
- Sparhafen Genossenschaft
- USS Versicherungen Genossenschaft
- VVST Genossenschaft
- WIR Bank Genossenschaft

Detailhandel & Konsumgüter (9)

- Agricura Genossenschaft
- Coop-Gruppe Genossenschaft
- Einkaufsgenossenschaft Biel
- Intercoop House & Garden Cooperative
- Migros-Genossenschafts-Bund
- PEG Papeteristen-Einkaufsgenossenschaft
- Pistor Holding Genossenschaft
- réservesuisse Genossenschaft
- Weinbaugenossenschaft Döttingen

Wohnen & Immobilien (47)

- allgemeine baugenossenschaft luzern (abl)
- Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)
- Allgemeine Wohnbaugenossenschaft Aarau und Umgebung
- Allgemeine Wohnbaugenossenschaft Zug (awzug)
- ASIG Wohngenossenschaft
- Baugeno Biel Genossenschaft
- Baugenossenschaft Aare Bern
- Baugenossenschaft Brünnen-Eichholz
- Baugenossenschaft Frohheim Zürich (BGF)
- Baugenossenschaft für schönes Wohnen St.Gallen
- Baugenossenschaft Halde Zürich
- Baugenossenschaft Linth Escher
- Baugenossenschaft Matt Luzern
- Baugenossenschaft mehr als wohnen
- Baugenossenschaft Pro Familia Kirchacker
- Baugenossenschaft Rotach Zürich
- Baugenossenschaft Süd Ost Zürich
- Baugenossenschaft Vrenelißgärtli

- Baugenossenschaft Zurlinden
- Bau- und Siedlungsgenossenschaft Höngg
- Bau- und Wohngenossenschaft Kraftwerk1
- BFP Baugenossenschaft des eidgenössischen Personals
- Eisenbahn-Baugenossenschaft Bern
- Fambau Genossenschaft
- Familienheim-Genossenschaft Zürich
- Gemeinnützige Bau- und Mietergenossenschaft Zürich
- Gemeinnützige Bau- und Siedlungsgenossenschaft Lägern
- Genossenschaft Dreieck
- Genossenschaft für gemeinnützigen Wohnungsbau GEWOBA
- Genossenschaft Gebäudehüle Schweiz
- Gewerkschaftliche Wohn- und Baugenossenschaft GEWOBAG
- Liberale Baugenossenschaft Höngg
- Musivo Genossenschaft
- SGK Siedlungsbau Kloten
- Siedlungsgenossenschaft Eigengrund Zürich
- Siedlungsgenossenschaft Freidorf Muttenz
- Siedlungsgenossenschaft Sunnige Hof Zürich
- Wohnbaugenossenschaften Schweiz
- Wohnbaugenossenschaften Schweiz, Regionalverband Winterthur
- Wohnbaugenossenschaften Schweiz, Regionalverband Bern-Solothurn
- Wohnbaugenossenschaft Etzberg Winterthur-Seen
- Wohnbaugenossenschaft Gewo Züri Ost
- Wohnbaugenossenschaft Via Felsenau
- Wohnbaugenossenschaft Wir sind Stadtgarten
- Wohnen Schweiz – Verband der Baugenossenschaften
- Wohngenossenschaft Hegenheimerstrasse
- Wohngenossenschaft St. Johann
- MIBA Genossenschaft
- Mooh Genossenschaft
- Saatzauber Genossenschaft Düdingen
- Gesundheit & Soziales (10)
- Arztkasse Genossenschaft
- FMH Services Genossenschaft
- Fondation Kiss
- Genossenschaftsapotheke Bern
- Midata Genossenschaft
- Südländer Genossenschaft
- TopPharm Apotheken und Drogerien Genossenschaft
- Verein Crescenda
- Zentrum für Care Kooperativen
- Helvecura Genossenschaft
- Transport & Mobilität (4)
- ESA, Einkaufsorganisation des Schweizerischen Auto- und Motorfahrzeuggewerbes
- Genossenschaft Veloblitz
- Mobility Genossenschaft
- Verband öffentlicher Verkehr, Genossenschaft (VöV)
- Medien, Kultur & Sport (9)
- Druckerei Appenzeller Volksfreund Genossenschaft
- Genossenschaft Gleis 70
- Genossenschaft Red Brick Chapel
- Genossenschaft Schweizer Buchzentrum
- Genossenschaft Stadion St. Jakob
- Genossenschaft Theater Bilitz
- Prok Kulturaum Genossenschaft
- SUISA, Genossenschaft der Urheber und Verleger von Musik
- Suissimage Genossenschaft
- Dienstleistungen (7)
- Genossenschaft für Digitalisierung, Challenge- & Innovationsmanagement (GDCIM)
- Genossenschaft Gehörlosenhilfe Zürich GGHZ
- Genossenschaft waldner partner
- Kellerhals Carrard Genossenschaft
- Labac société coopérative
- Soliswiss – Genossenschaft der Auslandschweizer
- Weiss Traductions Genossenschaft
- Tourismus, Gastronomie & Hotellerie (5)
- Beatushöhlen-Genossenschaft
- Energie Genossenschaft Schweiz
- Genossenschaft Elektra, Jegenstorf
- Genossenschaft GGA Maur
- Renercon Genossenschaft für erneuerbare Energie
- Schweizerische Elektro-Einkaufs-Vereinigung eev Genossenschaft (eev | aae)
- Handwerk & Industrie (7)
- Genossenschaft Hammer
- Gipser- und Malergenossenschaft Zürich
- GLB Genossenschaft
- HG Commerciale
- Hobel, Genossenschaft für Möbel und Innenausbau
- IGORA – Genossenschaft für Aluminium-Recycling
- Schweizer Baumuster-Centrale Genossenschaft
- Landwirtschaft (7)
- fenaco Genossenschaft
- Genossenschaft Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost
- Landwirtschaftlicher Genossenschaftsverband Schaffhausen (GVS)
- LAVEBA Genossenschaft

Administration



Frank Boller



Katrin Emmenegger
Président de l'administration; consultant indépendant, manager par intérim et conseil d'administration



Giorgio Albisetti
Vice-présidente de l'administration; responsable de la section droit & compliance fenaco



Cédric Christmann
Membre de l'administration; CEO Primeo Energie



Dr. Christian Hofer
Membre de l'administration; Directeur du développement durable, politique & coopérative, Raiffeisen



Dr. Nicole Töpperwien
Membre de l'administration; Directrice Soliswiss



Belinda Walther Weger
Membre de l'administration; Head Public Affairs & Durabilité, Mobiliar

Secrétariat



Elias Maier
Directeur



Sophie Leuenberger
Directrice adjointe; avocate



Marlène Anderegg
Event- & Communication Manager

